Informations de base

2013/2160(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 7/2013: augmentation les allocations du Fonds social européen (FSE) pour remédier au chômage, à la pauvreté et exclusion sociale en France, Italie et Espagne **Subject** 4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 8.70.60 Budgets annuels antérieurs **Zone géographique** Espagne France Italie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	LA VIA Giovanni (PPE)	25/07/2013
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) PICKART ALVARO Alexander Nuno (ALDE)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/07/2013	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2013)0557	Résumé
07/10/2013	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/10/2013	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	14180/2013	Résumé
22/10/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/11/2013	Vote en commission		
06/11/2013	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0367/2013	Résumé
19/11/2013	Décision du Parlement	T7-0457/2013	Résumé
19/11/2013	Résultat du vote au parlement		
19/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		
05/12/2013	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/02/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2013/2160(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/13494

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE521.522	09/10/2013	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0367/2013	06/11/2013	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0457/2013	19/11/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	14180/2013	09/10/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2013)0557		

Projet de budget de la Commission		25/07/2013	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2014/0064 JO L 049 19.02.2014, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 7/2013: augmentation les allocations du Fonds social européen (FSE) pour remédier au chômage, à la pauvreté et exclusion sociale en France, Italie et Espagne

2013/2160(BUD) - 25/07/2013 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif (PBR) n° 7/2013.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 7 pour l'exercice 2013 porte sur un renforcement des crédits d'engagement, à hauteur de **150 millions EUR, dans la rubrique 1b** du cadre financier pluriannuel (CFP).

L'objectif est de remédier à certains problèmes, touchant la France, l'Italie et l'Espagne, qui résultent de l'issue finale des négociations sur le CFP pour la période 2014-2020. Le Conseil européen des 27 et 28 juin 2013 a estimé qu'une solution budgétaire devrait être trouvée en la matière.

Eu égard à la crise économique actuelle et à titre de contribution à l'effort spécifique nécessaire pour remédier aux **situations particulières de chômage, en particulier chez les jeunes, de pauvreté et d'exclusion sociale** que connaissent ces trois États membres, la Commission estime que le moyen le plus approprié de les aider est de **renforcer le Fonds social européen** (FSE).

Les dotations existantes ayant déjà été intégralement engagées dans le budget de l'UE, la Commission propose de **relever les allocations au titre du FSE en faveur de ces États membres pour 2013**.

Ce renforcement, de 150 millions EUR en crédits d'engagement, sera couvert par la marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b (16 millions EUR) et par la mobilisation de l'instrument de flexibilité (134 millions EUR) axée sur cette mesure spécifique.

Budget rectificatif 7/2013: augmentation les allocations du Fonds social européen (FSE) pour remédier au chômage, à la pauvreté et exclusion sociale en France, Italie et Espagne

2013/2160(BUD) - 09/10/2013 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 25 juillet 2013, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) nº 7/2013, proposant une **augmentation des crédits d'engagement pour la sous-rubrique 1b** (la cohésion au service de la croissance et de l'emploi) de **150 millions EUR en 2013**.

Ce montant vise à renforcer les crédits du **Fonds social européen en faveur de la France, de l'Italie et de l'Espagne** pour permettre à ces pays de lutter contre le chômage des jeunes, la pauvreté et l'exclusion sociale. Le montant envisagé a été approuvé dans le cadre des négociations sur le CFP, en marge du Conseil européen des 27 et 28 juin 20131.

En parallèle, la Commission a présenté une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant de 134 millions EUR.

Le 7 octobre 2013, le Conseil a adopté sa position relative au projet de budget rectificatif n° 7/2013, tel qu'il figure dans l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget rectificatif, ainsi que le texte de la décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

Budget rectificatif 7/2013: augmentation les allocations du Fonds social européen (FSE) pour remédier au chômage, à la pauvreté et exclusion sociale en France, Italie et Espagne

2013/2160(BUD) - 06/11/2013 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Giovanni LA VIA (PPE, IT) sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2013 de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section III – Commission.

Les députés rappellent que le projet de budget rectificatif n° 7 pour l'exercice 2013 porte sur une augmentation de 150 millions EUR des crédits d'engagement à la rubrique 1b du cadre financier pluriannuel (CFP) afin de remédier à "certains problèmes" touchant la France, l'Italie et l'Espagne qui résultent de l'issue finale des négociations sur le CFP pour la période 2014-2020.

Sachant que ces crédits supplémentaires devraient contribuer à remédier à des situations particulières de chômage, en particulier chez les jeunes, de pauvreté et d'exclusion sociale que connaissent ces États membres, la Commission a estimé que le moyen le plus approprié de les aider était de renforcer le Fonds social européen (FSE).

L'augmentation des crédits d'engagement de 150 millions EUR serait couverte par la marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b (16 millions EUR) et par la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur de 134 millions EUR.

Les députés appellent dès lors le Parlement européen à approuver la proposition de la Commission de **consacrer ces crédits supplémentaires aux programmes du FSE** en cours dans les États membres concernés. Ils attendent de la Commission qu'elle fasse rapport en temps voulu au Parlement européen sur les actions et mesures concrètes financées par ces crédits. Dans la foulée, ils appellent le Parlement européen à approuver, sans modification, la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7/2013.

Budget rectificatif 7/2013: augmentation les allocations du Fonds social européen (FSE) pour remédier au chômage, à la pauvreté et exclusion sociale en France, Italie et Espagne

2013/2160(BUD) - 19/11/2013 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 27 voix contre et 86 abstentions, une résolution approuvant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section III – Commission.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget porte sur une augmentation de 150 millions EUR des crédits d'engagement à la rubrique 1b du cadre financier pluriannuel (CFP) afin de remédier à "certains problèmes" touchant la France, l'Italie et l'Espagne qui résultent de l'issue finale des négociations sur le CFP pour la période 2014-2020.

Sachant que ces crédits supplémentaires devraient contribuer à remédier à des situations particulières de chômage, en particulier chez les jeunes, de pauvreté et d'exclusion sociale que connaissent ces États membres, la Commission a estimé que le moyen le plus approprié de les aider était de renforcer le Fonds social européen (FSE).

L'augmentation des crédits d'engagement de 150 millions EUR serait couverte par la marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b (16 millions EUR) et par la mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur de 134 millions EUR.

Dans la foulée, le Parlement approuve la proposition de la Commission de consacrer ces crédits supplémentaires aux programmes du FSE dans les États membres concernés et attend de la Commission **qu'elle fasse rapport en temps voulu au Parlement sur les actions et mesures concrètes financées par ces crédits**.

Budget rectificatif 7/2013: augmentation les allocations du Fonds social européen (FSE) pour remédier au chômage, à la pauvreté et exclusion sociale en France, Italie et Espagne

2013/2160(BUD) - 19/11/2013 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2013.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2014/64/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement adopté le budget rectificatif 7/2013 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 19 novembre 2013 (se reporter au résumé de la résolution).

Pour rappel, ce budget rectificatif porte sur une augmentation de **150 millions EUR** des crédits d'engagement à la rubrique 1b du cadre financier pluriannuel (CFP) afin de contribuer à remédier à des situations particulières de chômage, en particulier chez les jeunes, de pauvreté et d'exclusion sociale que connaissent l'Espagne, l'Italie et la France, en renforçant le Fonds social européen (FSE) à des destination de ces États membres.

Ce renforcement de 150 millions EUR en crédits d'engagement, serait couvert par la marge sous le plafond des dépenses de la rubrique 1b (16 millions EUR) et par la mobilisation de l'instrument de flexibilité (134 millions EUR) axée sur cette mesure spécifique.